

CHAPITRE 2

LES RAISONS ECONOMIQUES DE L'EXTENSION : UN ACCES PRIVILEGIE AUX RESSOURCES NATURELLES

52. En 1973, H. Hedberg déclarait à propos de la redéfinition de la limite extérieure du plateau continental envisagé par le Comité des Fonds Marins :

« This decision of an ocean-floor boundary is a *matter of world concern* – of concerns to all nations - since it is important that natural resources on and below the ocean floor be so controlled that they may developed to the maximum benefit of each and all people (...) It is also a *matter of urgency* (...) with the advancing technology (...) knowledge of the distribution of natural resources on the ocean floor will rapidly increase (...) a national-international seafloor boundary should be established now (...) before international agreement is made definitely more difficult by the contentious of selfish interests for specific local economic prospects »¹

Le ton est donné. Il ne s'agit pas seulement d'établir un régime juridique permettant une meilleure prise en compte des réalités naturelles du plateau continental afin de définir une limite plus précise, mais il s'agit aussi de répartir et partager les ressources naturelles trouvées sur ces espaces et d'éviter tout pillage de ces trésors des mers. Près de trente ans après la proclamation Truman soulignant cette inquiétude, les propos de H. Hedberg sont révélateurs d'une volonté d'accaparement constant des Etats de ces nouvelles ressources naturelles. Le désir d'extension des Etats vers le large, comme manifestation d'une plus grande mainmise sur les ressources naturelles, se traduit de nos jours comme un retour aux temps des grandes conquêtes². Néanmoins, l'évolution de la société internationale et de ses besoins ont transformé ces dernières : de conquêtes terrestres, elles sont

¹ H.D. Hedberg, « The National-International Jurisdictional Boundary on the Ocean Floor », *Ocean Management*, Vol. 1, 1973, p. 85. Souligné par nous.

² Voir notamment les propos de G. Scelle lors des travaux de la CDI en 1950 « That (...) reminded him of the discovery of American by Christophe Columbus. It had to be conceived in order to be transformed into reality. », G. Scelle, « Comptes Rendus Analytiques », *Annuaire de la Commission du droit international*, 66^{ème} Réunion, Vol. I, 12 juillet 1950, p. 214.

LE RENOUVEAU DE L'INTERET DES ETATS

désormais maritimes, voire même sous-marines (Section 1). Les besoins grandissants d'approvisionnement en ressources naturelles et les technologies ne cessant de repousser, jour après jour, les exploits des humains en termes de découverte et d'accès à ces ressources, ont influencé de manière importante la formulation des droits de l'Etat côtier sur les ressources du plateau continental, révélant de cette manière la *rationalité* économique de cette extension (Section 2).

Section 1 – A la conquête des ressources du plateau continental étendu

53. Les océans ainsi que leurs richesses sont restés, pendant de longs siècles, inconnus des hommes, ces derniers n'empruntant les eaux que, principalement, pour la navigation et le commerce. Les fonds sous-marins, ainsi que leurs ressources, ont été laissés hors de portée et hors d'intérêt des nations jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. Les années 1970 témoignèrent alors d'une certaine étrangeté en termes de découverte : au moment où l'homme venait de s'aventurer sur le sol lunaire, près de deux tiers des profondeurs des océans restaient inconnues et inviolées³.

Néanmoins, les rapides avancées technologiques poussées par la dernière révolution industrielle, alliées à une volonté persistante de mieux connaître notre planète, ont permis, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, d'accéder à ces fonds au large des côtes. Dès lors, de nombreuses études scientifiques se sont penchées sur ces espaces se trouvant en dessous de la mer, retraçant ainsi l'origine de leur formation et leurs potentiels en termes de ressources (§ 1). Ces découvertes ont ainsi aiguisé l'appétit des Etats quant au plateau continental et plus spécifiquement la définition des droits de ces Etats sur ce plateau (§ 2).

§1 - L'importance économique des ressources du plateau continental étendu.

54. Les questions des ressources du plateau continental et de leur importance économique sont inextricablement liées à l'histoire de la formation de cet espace. De nos jours, peu d'informations relatives à ce sujet son disponibles, la géologie et géomorphologie du plateau continental étant complexes et surtout peu connues. Mais il semble opportun de s'attarder sur les origines de ces prolongements terrestres immergés afin de mieux comprendre l'importance des découvertes réalisées ces dernières années et les potentiels trésors, présents et à venir, que ces espaces recèlent.

³ Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, ci-après dénommé l'« IFREMER »